

PLAN DE DIVISION POUR ACTE DE BASE

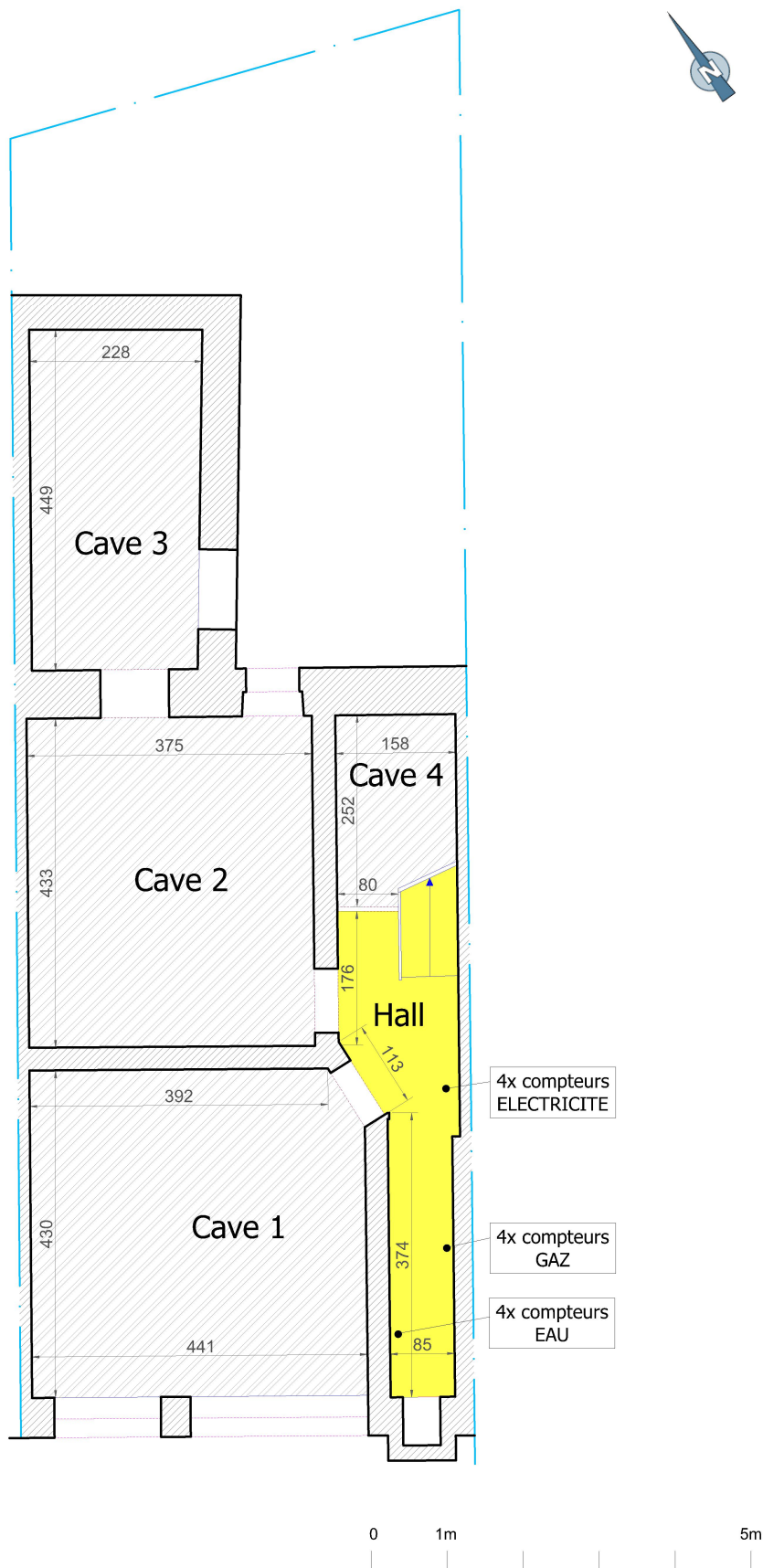
Détermination des parties communes et privatives



Légende :

- Lot 1
- Parties communes à jouissance exclusive Lot 1
- Lot 2
- Lot 3
- Lot caves
- Parties communes**

Les plans reprennent la configuration des lieux au jour de la visite. Ils ne peuvent, en aucun cas être utilisés à d'autres fins que ceux liés à la délimitation des différents lots et aux calculs des quotes-parts.
La limite entre les parties communes et privatives est fixée dans l'axe des parois qui les séparent.
Les surfaces ici représentées sont des surfaces INTRAMUROS (SIM), aussi appelées superficie nette au sol (SNS), tel que défini dans le "Code de mesurage des Surfaces applicables aux immeubles bâtis" composé par l'OGE, l'OBGE et l'AGDP en 2011.



GREEN CONTROL

BUREAU DE GEOMETRES-EXPERTS

GROUP CONTROL SRL | TVA BE 100 385 0030
Avenue de Minerve, 21 bt 58 à 1190 Bruxelles

+32 495 61 23 53
info@greencontrol.be
www.greenccontrol.be

Références cadastrales : Commune d'Anderlecht - 5ème Division - Section B - n° 264 n

Adresse : Rue de l'Instruction, 18

Demandeur : Monsieur ATTEPE

Niveau : Sous-sol

Auteur : Robin LOOS GEO 161367

Dossier : ADB 250320

Date :

Le 20 mars 2025

Echelle : graphique

Format : A4

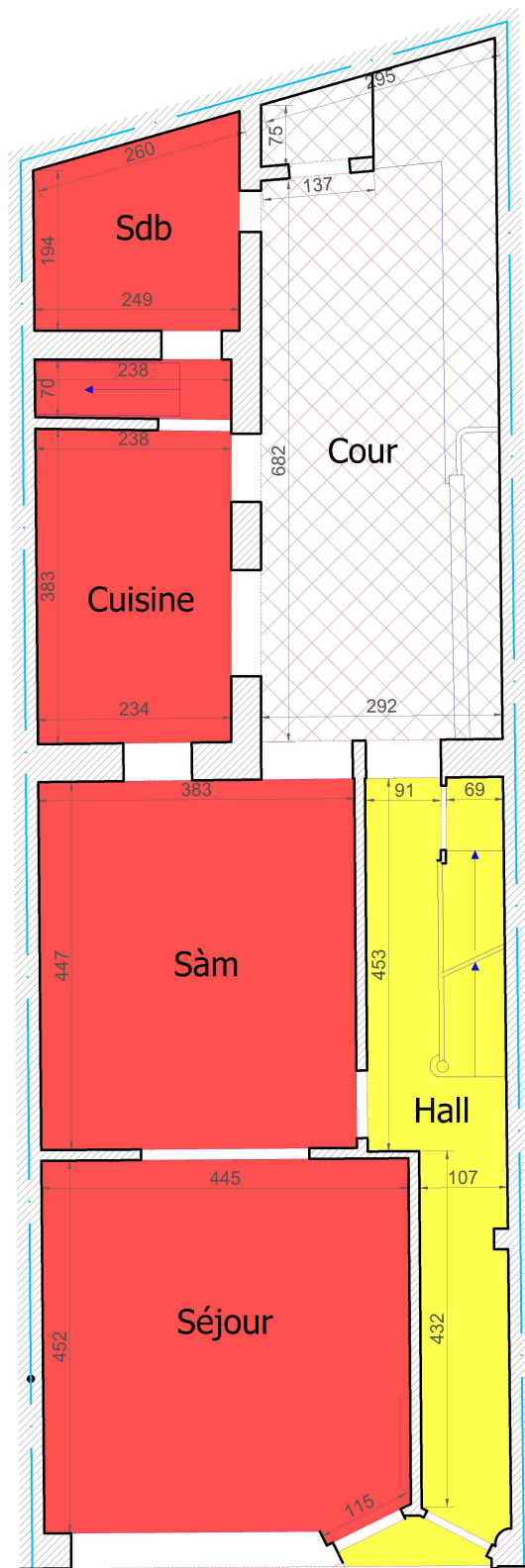
PLAN DE DIVISION POUR ACTE DE BASE

Détermination des parties communes et privatives



Légende :

- Lot 1
- Parties communes à jouissance exclusive Lot 1
- Lot 2
- Lot 3
- Lot caves
- Parties communes



Les plans reprennent la configuration des lieux au jour de la visite. Ils ne peuvent, en aucun cas être utilisés à d'autres fins que ceux liés à la délimitation des différents lots et aux calculs des quotes-parts.

La limite entre les parties communes et privatives est fixée dans l'axe des parois qui les séparent.

Les surfaces ici représentées sont des surfaces INTRAMUROS (SIM), aussi appelées superficie nette au sol (SNS), tel que défini dans le "Code de mesurage des Surfaces applicables aux immeubles bâtis" composé par l'OGÉ, l'OBGE et l'AGDP en 2011.

0 1m 5m

GREEN CONTROL

BUREAU DE GEOMETRES-EXPERTS

GROUP CONTROL SRL | TVA BE 100 385 0030
Avenue de Minerve, 21 bt 58 à 1190 Bruxelles

+32 495 61 23 53
info@greencontrol.be
www.grecontrol.be

Références cadastrales : Commune d'Anderlecht - 5ème Division - Section B - n° 264 n

Adresse : Rue de l'Instruction, 18

Demandeur : Monsieur ATTEPE

Niveau : Rez-de-chaussée

Auteur : Robin LOOS GEO 161367

Dossier : ADB 250320

Date :

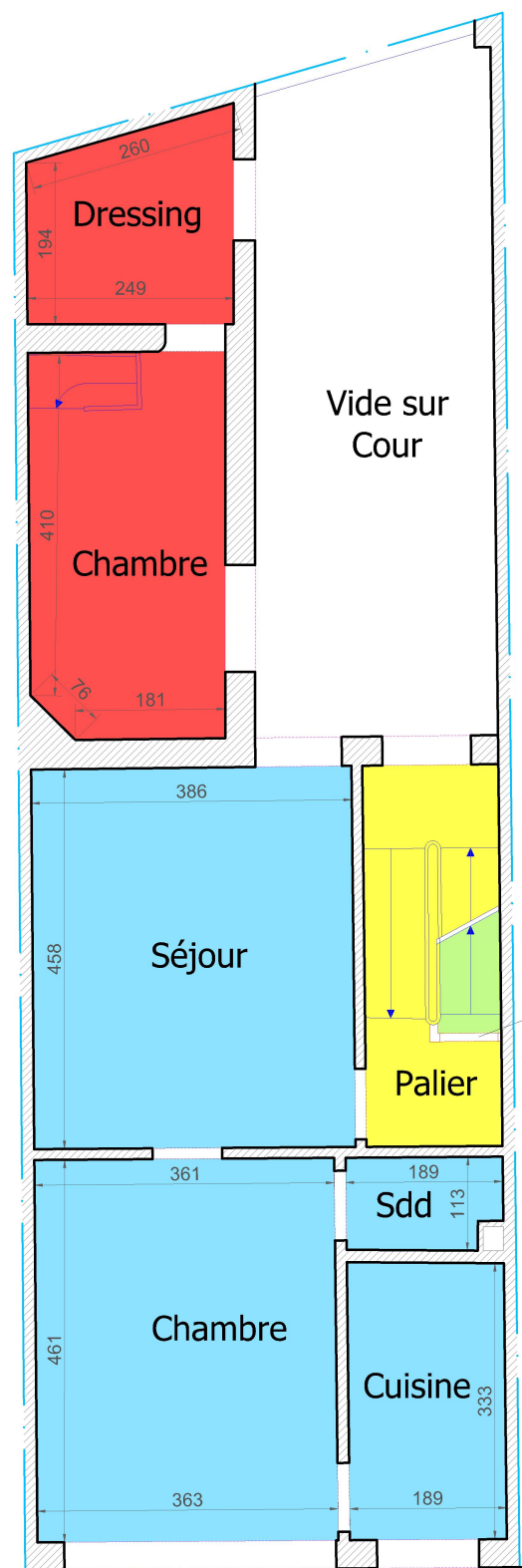
Le 20 mars 2025

Echelle graphique

Format A4

PLAN DE DIVISION POUR ACTE DE BASE

Détermination des parties communes et privatives



Légende :

- Lot 1
- Parties communes à jouissance exclusive Lot 1
- Lot 2
- Lot 3
- Lot caves
- Parties communes

Les plans reprennent la configuration des lieux au jour de la visite. Ils ne peuvent, en aucun cas être utilisés à d'autres fins que ceux liés à la délimitation des différents lots et aux calculs des quotes-parts.

La limite entre les parties communes et privatives est fixée dans l'axe des parois qui les séparent.

Les surfaces ici représentées sont des surfaces INTRAMUROS (SIM), aussi appelées superficie nette au sol (SNS), tel que défini dans le "Code de mesurage des Surfaces applicables aux immeubles bâtis" composé par l'OGÉ, l'OBGE et l'AGDP en 2011.

0 1m 5m

GREEN CONTROL

BUREAU DE GEOMETRES-EXPERTS

GROUP CONTROL SRL | TVA BE 100 385 0030
Avenue de Minerve, 21 bt 58 à 1190 Bruxelles

+32 495 61 23 53
info@greencontrol.be
www.grecontrol.be

Références cadastrales : Commune d'Anderlecht - 5ème Division - Section B - n° 264 n

Adresse : Rue de l'Instruction, 18

Demandeur : Monsieur ATTEPE

Niveau : Premier étage

Auteur : Robin LOOS GEO 161367

Dossier : ADB 250320

Date :

Le 20 mars 2025

Echelle graphique

Format A4

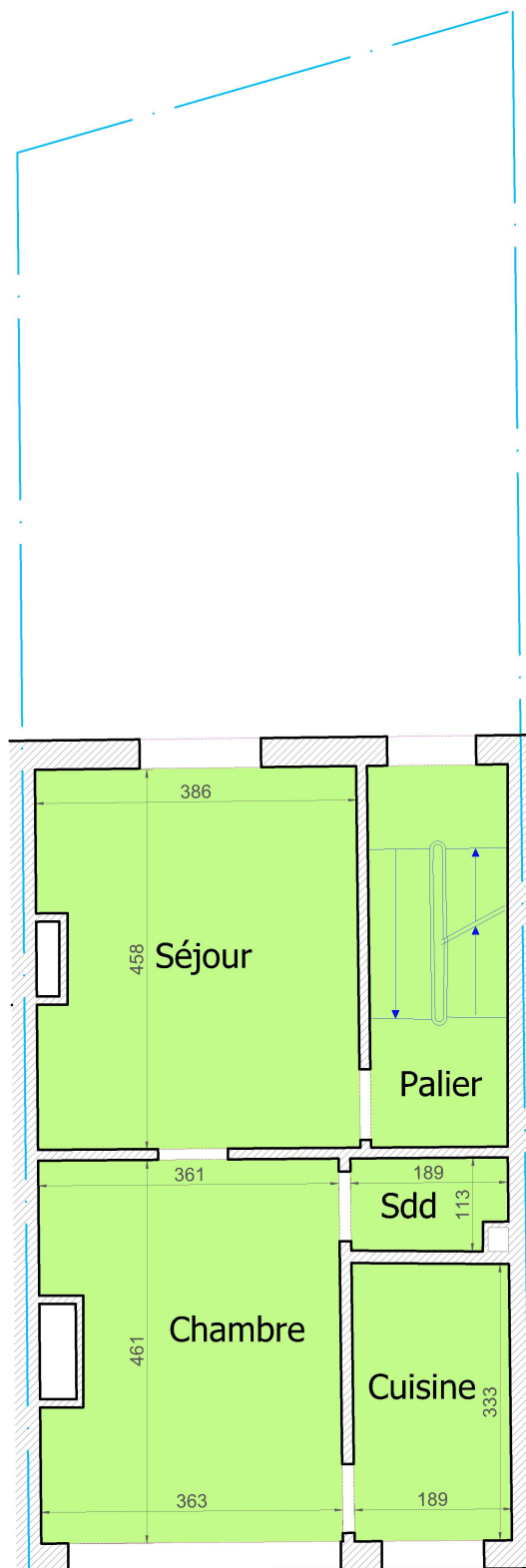
PLAN DE DIVISION POUR ACTE DE BASE

Détermination des parties communes et privatives



Légende :

-  Lot 1
-  Parties communes à jouissance exclusive Lot 1
-  Lot 2
-  Lot 3
-  Lot caves
-  Parties communes



Les plans reprennent la configuration des lieux au jour de la visite. Ils ne peuvent, en aucun cas être utilisés à d'autres fins que ceux liés à la délimitation des différents lots et aux calculs des quotes-parts.

La limite entre les parties communes et privatives est fixée dans l'axe des parois qui les séparent.

Les surfaces ici représentées sont des surfaces INTRAMUROS (SIM), aussi appelées superficie nette au sol (SNS), tel que défini dans le "Code de mesurage des Surfaces applicables aux immeubles bâtis" composé par l'OGÉ, l'OBGE et l'AGDP en 2011.

0 1m 5m

GREEN CONTROL

BUREAU DE GEOMETRES-EXPERTS

GROUP CONTROL SRL | TVA BE 100 385 0030
Avenue de Minerve, 21 bt 58 à 1190 Bruxelles

+32 495 61 23 53
info@greencontrol.be
www.grecontrol.be

Références cadastrales : Commune d'Anderlecht - 5ème Division - Section B - n° 264 n

Adresse : Rue de l'Instruction, 18

Demandeur : Monsieur ATTEPE

Niveau : Deuxième étage

Auteur : Robin LOOS GEO 161367

Dossier : ADB 250320

Date :

Le 20 mars 2025

Echelle graphique

Format A4

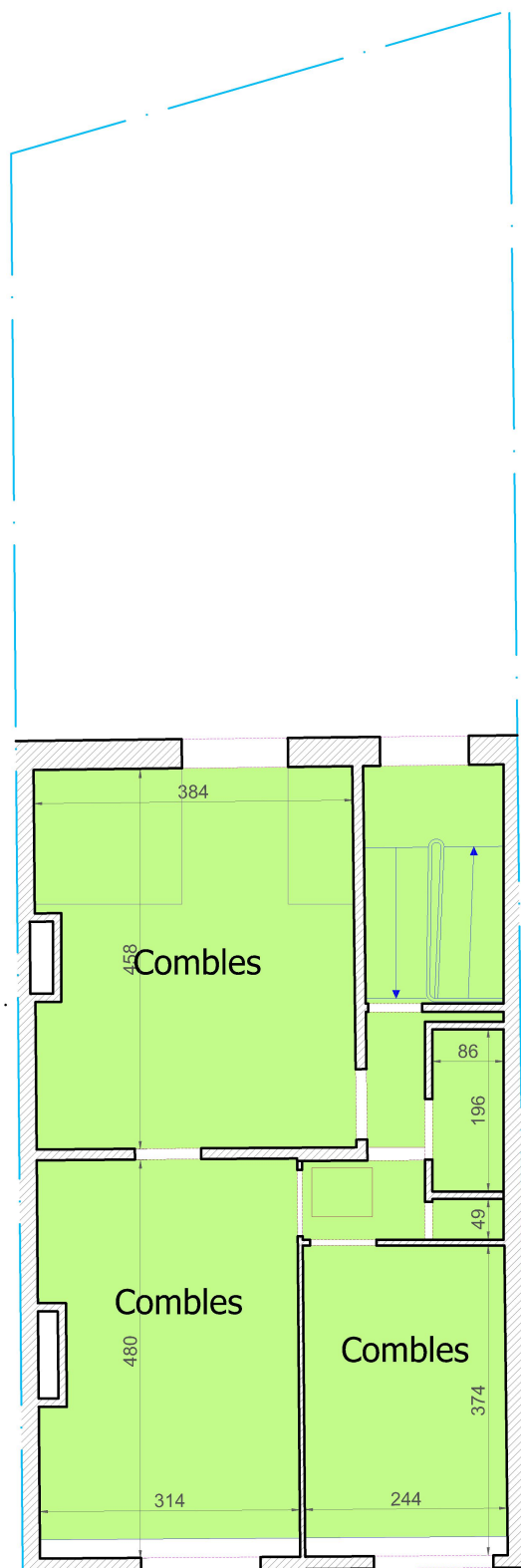
PLAN DE DIVISION POUR ACTE DE BASE

Détermination des parties communes et privatives



Légende :

-  Lot 1
-  Parties communes à jouissance exclusive Lot 1
-  Lot 2
-  Lot 3
-  Lot caves
-  Parties communes



Les plans reprennent la configuration des lieux au jour de la visite. Ils ne peuvent, en aucun cas être utilisés à d'autres fins que ceux liés à la délimitation des différents lots et aux calculs des quotes-parts.

La limite entre les parties communes et privatives est fixée dans l'axe des parois qui les séparent.

Les surfaces ici représentées sont des surfaces INTRAMUROS (SIM), aussi appelées superficie nette au sol (SNS), tel que défini dans le "Code de mesurage des Surfaces applicables aux immeubles bâtis" composé par l'OGÉ, l'OBGE et l'AGDP en 2011.

0 1m 5m

GREEN CONTROL

BUREAU DE GEOMETRES-EXPERTS

GROUP CONTROL SRL | TVA BE 100 385 0030
Avenue de Minerve, 21 bt 58 à 1190 Bruxelles

+32 495 61 23 53
info@greencontrol.be
www.greencntrl.be

Références cadastrales : Commune d'Anderlecht - 5ème Division - Section B - n° 264 n

Adresse : Rue de l'Instruction, 18

Demandeur : Monsieur ATTEPE

Niveau : Troisième étage

Auteur : Robin LOOS GEO 161367

Dossier : ADB 250320

Date :

Le 20 mars 2025

Echelle graphique

Format A4

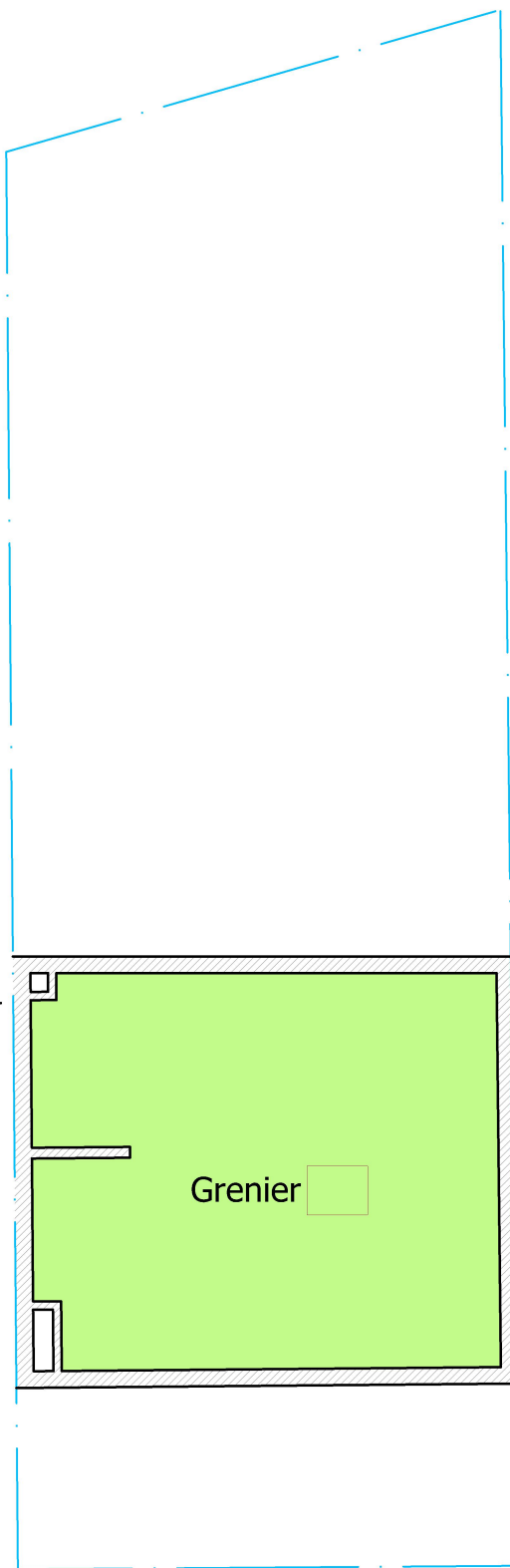
PLAN DE DIVISION POUR ACTE DE BASE

Détermination des parties communes et privatives



Légende :

-  Lot 1
-  Parties communes à jouissance exclusive Lot 1
-  Lot 2
-  Lot 3
-  Lot caves
-  Parties communes



Les plans reprennent la configuration des lieux au jour de la visite. Ils ne peuvent, en aucun cas être utilisés à d'autres fins que ceux liés à la délimitation des différents lots et aux calculs des quotes-parts.

La limite entre les parties communes et privatives est fixée dans l'axe des parois qui les séparent.

Les surfaces ici représentées sont des surfaces INTRAMUROS (SIM), aussi appelées superficie nette au sol (SNS), tel que défini dans le "Code de mesurage des Surfaces applicables aux immeubles bâtis" composé par l'OGÉ, l'OBGE et l'AGDP en 2011.

0 1m 5m

GREEN
CONTROL

BUREAU DE GEOMETRES-EXPERTS

GROUP CONTROL SRL | TVA BE 100 385 0030
Avenue de Minerve, 21 bt 58 à 1190 Bruxelles

+32 495 61 23 53
info@greencontrol.be
www.grecontrol.be

Références cadastrales : Commune d'Anderlecht - 5ème Division - Section B - n° 264 n

Adresse : Rue de l'Instruction, 18

Auteur : Robin LOOS GEO 161367

Demandeur : Monsieur ATTEPE

Niveau : Quatrième étage

Dossier : ADB 250320

Date :

Le 20 mars 2025

Echelle graphique

Format A4